

PORTUGAIS

I. EPREUVE ORALE

L'épreuve permet d'apprécier les capacités du candidat à communiquer dans la langue choisie et d'évaluer la maîtrise de quelques éléments simples de réflexion sur l'enseignement de cette langue à l'école primaire.

L'épreuve comprend deux parties :

Première partie : communication orale en langue vivante étrangère.

L'objectif consiste à vérifier que le candidat est apte à comprendre la langue portugaise et à s'exprimer dans celle-ci.

Cette partie de l'épreuve consiste, d'abord, en la double audition devant le jury d'un document sonore ou audiovisuel n'excédant pas deux minutes. Il s'agit d'un document authentique, actuel, dans une langue courante, apte à déclencher la prise de parole.

L'audition, qui est individuelle, donne lieu ensuite à un entretien au cours duquel le candidat est invité à dégager le sujet du document, à en restituer le contenu, à faire part de ses réactions personnelles et, en fonction de la nature du document, à faire état de ses connaissances générales sur le(s) pays ou région(s) où la langue est parlée.

Le jury évalue :

- la capacité du candidat à repérer les informations essentielles d'un message et à participer à une conversation ;
- l'intelligibilité et l'aisance d'expression (rythme, intonation et prosodie compris) ;
- la connaissance de la civilisation et de la culture du ou des pays ou régions concernés.

Sont exclues les questions portant sur des notions grammaticales et linguistiques.

Au cours de l'audition, le candidat est autorisé à prendre des notes.

Deuxième partie : étude du support pédagogique (en français).

L'objectif est de vérifier que le candidat a réfléchi à la place de la langue vivante étrangère dans les apprentissages de l'école primaire et qu'il sait apprécier l'intérêt d'un document au regard des programmes de l'école primaire.

Cette partie consiste en un entretien à partir d'un support pédagogique simple issu notamment du matériel pédagogique existant : outils pour le maître, extraits de guides ou de manuels, documents audiovisuels ou iconographiques.

Durée totale de l'épreuve : trente minutes, audition incluse (dont dix minutes pour l'entretien en français relatif au support pédagogique).

Préparation : quinze minutes pour la partie pédagogique ; coefficient : 2.

La première partie et la seconde partie de l'épreuve entrent respectivement pour trois quarts et un quart dans la notation.

II. Compte rendu de la session 2003

Nombre de candidats : 5.

Eventail des notes : 11,25 à 16.

En règle générale, les candidats ont bien compris les documents sonores proposés (extraits de journaux télévisés portugais ou informations radiophoniques traitant de sujets de l'actualité portugaise ou européenne).

Si trois d'entre-elles ont fait preuve d'une assez bonne maîtrise de la langue, deux candidates ont éprouvé de réelles difficultés à s'exprimer en portugais.

Le jury recommande donc aux futurs candidats de se préparer de façon plus rigoureuse à cette épreuve, en écoutant par exemple des radios lusophones, en suivant les programmes de la RTP, ou autres médias.

Il ne suffit pas de comprendre globalement le document sonore, il faut aussi être capable d'en dégager les idées principales et de réagir personnellement sur le contenu, dans une langue intelligible et la plus correcte possible.

Par contre, l'étude des documents du support pédagogique a montré que les candidates étaient préparées à cette épreuve. En effet elles ont globalement bien tiré parti des différentes possibilités de l'utilisation des documents, en essayant de respecter les consignes des textes officiels, ce dernier point étant primordial.